



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

18 NOV. 2024

ID : 057-245700695-20241112-D2024_140_SI-AR

DECISION 2024-140

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n°2238TRAC notifié le 17 août 2022 concernant les transports scolaires vers les sites communautaires, passé avec l'entreprise TRANSDEV GRAND EST à 57070 METZ et conclu pour un montant minimum annuel de 100 000,00 € H.T. et un montant maximum annuel de 180 000,00 € H.T.

Vu l'avenant n°1 présenté par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, pour acter le changement de la formule de révision des prix du marché,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article un :

Un avenant pour acter la modification de la formule de révision des prix du marché est accepté, ce qui ne modifie pas le montant initial du marché.

Article deux :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Fait à Cattenom, le 12 novembre 2024

Le Président
Michel PAQUET

Décisions /Publication sur le site de la CCCE : le 18 NOV. 2024